38e Année - N° 2979. Le No 0 25 c. Paraît le Samedi 20 Novembre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite*, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne). 1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

APPEL DU CITOYEN

Emile GALICI

Candidat des partis Républicains-Socialiste et socialiste Indépendant

aux Électeurs du Canton de Sisteron

Citoyens,
Mes chers Compatriotes,

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages : Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis des vôtres de cœur et de fait.

Né à Sisteron où j'ai passé ma jeunesse, fils de paysan, c'est grâce à mon travail et à mon énergie que j'ai pu conquérir les diplômes universitaires, malheureusement réservés jusqu'à ce jour aux favorisés de la fortune.

Ayant vécu au milieu de vous, ayant participé aux travaux des champs je connais toutes les difficultés d'existence et les légitimes aspirations des laborieuses populations de notre cher Canton de Sisteron. Aussi j'apporterai à les défendre tout ce que je puis avoir de cœur, d'intelligence et de dévouement.

Vous connaissez mes conceptions politiques : le Progrès Social sous toutes ses formes, dans l'Ordre et la Paix et dans le cadre des institutions républicaines et démocratiques.

Mes conceptions en matière de croyance se résument en un seul mot : la Liberté la plus grande pour tous les citoyens. En matière financière je suis partisan de la suppression des impôts indirects qui doivent être remplacés par des taxes directes proportionnées à la fortune des citoyens.

MES CHERS CONCITOYENS,

Je veux me souvenir qu'avant tout et par dessus tout le Conseiller général est le défenseur des intérêts du Canton.

Si vous me faites l'honneur de me choisir comme délégué à l'Assemblée Départementale je consacrerai toute mon activité aux affaires qui intéressent la vie du Canton ; ce qui touchera aux intérêts généraux de la ville de Sisteron et des communes fera l'objet au même titre de toute ma sollicitude.

Mais vous penserez, j'en suis sûr, mes chers Concitoyens, que pour défendre avec fruit les intérêts d'un pays, il ne suffit pas d'y être né et de l'aimer. Dans la lutte continuelle que mènent en faveur de leur Canton les Conseillers généraux du département il y a lieu de craindre que celui qui ne se trouve pas sur place voie ses collègues obtenir pour leur circonscription des avantages qui logiquement devraient revenir au canton du Conseiller général absent. Comment peut-on défendre avec profit un pays si des occupations vous retiennent à 1500 kilomètres ? Celà paraît impossible.

Aussi si vous me faites l'honneur de me choisir comme représentant du Canton de Sisteron je viendrai me fixer dans le département des Basses-Alpes. Je serai ainsi sur place pour défendre les intérêts que vous m'aurez confiés.

Je n'oublie pas non plus que les intérêts particuliers sont également respectables et méritent d'être défendus avec autant de force quand ils reposent sur le Droit et la Justice. Or le départ du Tribunal de Sisteron a privé notre région de tout juriste. Toutes consultations relatives aux affaires de famille (succession, partage, etc.) ou aux moindres questions litigieuses obligent nos concitoyens à des déplacements très onéreux et à des pertes de temps considérables.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, résidant non loin de Sisteron je pourrai être parmi vous les jours de foire et de marché et serai ainsi votre conseiller juridique le plus actif, le plus désintéressé.

En un mot, mes chers concitoyens, si vous m'envoyez siéger au Conseil général j'apporterai à la défense des intérêts généraux et des intérêts particuliers une vigilance de tous les instants et une ardeur que rien ne saura amoindrir.

Aussi est-ce avec la plus grande confiance que j'attends la décision du Suffrage Universel.

Vive la République sociale ! **Vive le Canton de Sisteron !**

Emile GALICI.

© VILLE DE SISTERON

ENFIN !

M. Joseph Turcan a enfin trouvé une situation ! Il s'est mis au travail ; mieux vaut tard que jamais ! Il est devenu généalogiste. Plongé dans les parchemins poussièreux, la loupe en mains, il vous découvre que telle ou telle famille a eu ses ancêtres établis dans tel pays, que vos arrières grands pères sont partis en Palestine et que vers l'an 250 avant J. C. un des vôtres s'est conduit glorieusement lors des guerres Puniques.

Son érudition ne s'arrête pas là. Il jongle avec les théories scientifiques les plus ardues et la thèse d'Einstein sur la relativité n'a plus de secret pour lui. Les découvertes dans l'acoustique, les noms des diverses sociétés savantes et les prix qu'elles peuvent attribuer lui sont d'une étonnante familiarité. La preuve de ces affirmations réside dans la biographie au bas de laquelle il a apposé son nom. On ne pourra plus dire maintenant qu'il n'a jamais rien fait : il a signé une biographie.

Voyez-vous, M. Joseph Turcan, la généalogie d'une famille si glorieuse soit-elle, ne nous en a jamais imposé. Il est dans la tradition républicaine lorsqu'on porte un jugement sur quelqu'un de ne pas se demander s'il descend des Croisés ou si ses ancêtres se sont couverts de gloire à Fontenoy. Si vous aviez des lettres je vous rappellerais les paroles du Poète qui sont devenues comme le dogme des générations nouvelles :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux !

Et quant à la nature des inventions que vous vantez si fort, laissez moi vous dire que les « travaux de la guerre » n'ont jamais eu nos préférences. Nous estimons, nous, que l'inventeur du brabant a été plus utile à l'Humanité que celui qui met son génie au service de la construction des engins de mort et de dévastation. Puisque vous paraissez vous extasier si fort devant tout ce qui touche à la guerre, laissez-moi vous donner une leçon. Vous êtes un républicain de trop fraîche date, trop pâle et par suite trop ignorant de la tradition républicaine pour connaître l'état d'esprit qui animait les hommes ayant foi en la République, de 1840 à la chûte de l'Empire. A cette époque les chansons de Béranger étaient le livre de chevet des hommes d'avant-garde, et ce n'est point chez ce poète au cœur sensible qu'on trouvait de l'admiration pour « l'art de la guerre ». Reportez-vous à sa poésie : Le Forgeron de la Paix, et à ses vers célèbres :

« C'est pour la Paix, dit il, que je travaille
« Loin des canons je vis en liberté ! »

Vous voyez bien que vous n'avez rien appris de ceux dont vous vous réclamez.

— Mais je crois, me dit quelqu'un que vous vous exagérez l'importance de M. Turcan. Vous ne voyez donc pas qu'il n'y a pas un traître mot de lui dans cette biographie ; on lui a donné le « papier » tout fait, il s'est contenté d'y apposer sa signature et de l'envoyer au journal.

— Vous croyez ?

Et un vieux paysan Sisteronnais à l'esprit sagace et subtil laisse tomber cette phrase remplie de sagesse et qui parait résumer la situation :

— Tant pourrié ariba !

Electeurs,

Le succès de notre concitoyen Emile Galici, Docteur en Droit, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, est absolument certain dès le premier tour.

Que la victoire soit éclatante.

Il n'en aura que plus de force pour défendre les intérêts du Canton.

Plus forte sera sa majorité plus grande sera son autorité au sein de l'Assemblée Départementale.

Aussi, Citoyens, tous aux urnes ! Pas d'abstentions !

Tous pour la candidature du citoyen :

Emile GALICI

Docteur en Droit
Lauréat de la Faculté de Paris

MISE AU POINT

Nos adversaires comprennent très bien tout l'intérêt qu'il y aura pour les populations du Canton à avoir sur place leur conseiller général.

Les électeurs du Canton de Sisteron savent très bien qu'il est de toute utilité, de toute nécessité même qu'il y ait au chef-lieu de Canton un juriste qui puisse les renseigner sur les points de droit qui se présentent quasi journellement dans les relations d'affaires. Aussi, s'apprêtent-ils à voter en masse pour le citoyen Emile Galici, Docteur en Droit, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris. Notre concitoyen en effet va se fixer dans un canton très proche de Sisteron et pourra se rendre dans cette ville tous les jours de foire pour y recevoir les électeurs et les renseigner sur les questions qui lui seront soumises Il évitera ainsi à ses mandants de très onéreux déplacements puisque depuis le départ du Tribunal il n'y a plus dans notre ville ni avocat, ni avoué, ni juge et que la cité la plus proche où l'on puisse consulter un juriste est Digne.

Nos adversaires aux abois ont alors essayé d'empêcher le succès de la candidature Galici en répandant le bruit que ce dernier s'il était élu ne pourrait être nommé Juge de Paix dans aucun canton des Basses Alpes ! !

Est ce mauvaise foi ou ignorance ?

Peut-être les deux ! En tout cas par respect pour la vérité, nous donnons ci-dessous le texte de loi qui régit la matière.

Loi du 23 Juillet 1892. Article 8

« Ne peuvent être élus membres du Conseil Général .....

..... 4° Les Juges de Paix dans leur Canton.

Il est incontestable que le Juge de Paix ne peut pas être élu Conseiller Général dans le Canton où il exerce sa fonction. C'est logique et équitable.

Si les électeurs nous font l'honneur de nous élire Conseiller Général de Sisteron nous ne pouvons en aucun cas être nommé Juge de Paix de Sisteron, cela se conçoit. Mais nous pouvons être nommé dans n'*importe quel autre canton des Basses-Alpes, nous vous en donnons l'assurance lo plus formelle.* Nous accepterons le poste le plus près possible de Sisteron afin de nous trouver parmi nos mandants les jours de foire et les jours de marché. Nous pourrons ainsi nous occuper plus facilement à la fois des intérêts généraux du pays et des intérêts légitimes des citoyens

Cette mise au point a été rendue nécessaire par les bruits tendancieux que des adversaires peu éclairés ou de mauvaise foi essayaient de répandre dans le public.

E. G.

SIGNE des TEMPS

Un des plus turbulents et des plus comiques parlementaires des Basses-Alpes disait un jour à quelqu'un qui à l'époque était de ses amis (ce dernier a fait depuis son acte de contrition !) : Moi, voyez-vous, dans les élections au Conseil général je porte bonheur. Quand je vais soutenir un candidat il est toujours élu » Peut-être, lui fit remarquer ironiquemment son interlocuteur, n'allez-vous soutenir que ceux ayant toutes les chances de leur côté ! »

En tout cas dans l'Election de Sisteron ce représentant ne se montre guère malgré les invites dont il a été l'objet. Ou donc a-t il remisé la belle ardeur et la superbe confiance de l'an dernier ? Il a fait ainsi que les autres une courte apparition. puis s'en est allé, tout comme les marionnettes (ne voyez pas là une allusion) qui font trois petits tours et qui s'en vont...

Ils s'étaient embarqués tous sur la galère cartelliste : celle-ci après de nombreux avatars est en train de sombrer : alors les occupants se sauvent. Le Cartel a atteint dans le pays (à juste titre empressons-nous de le dire) une telle impopularité que personne n'ose plus s'en prévaloir. Même le candidat de M. Joseph Turcan et de M. Frédéric Lieutier, le marchand de moutons, qui n'est pas Cartelliste ! Décidément le navire fait eau de toutes parts ! le naufrage est certain, alors tous s'enfuient :

« Quand la galèra prein l'eïga lei gari fouton lou camp !

Attention aux manœuvres de la dernière heure

Le précédent de l'an dernier où nos adversaires n'hésitèrent pas à commettre les actes répréhensibles que le Conseil d'Etat a flétris en invalidant mon concurrent nous fait un devoir de mettre en garde les électeurs contre les manœuvres de la dernière heure

Nos adversaires se sentent battus ; tous les moyens leur seront bons pour empêcher le succès de la candidature Galici.

Electeurs, quoique l'on dise, quoique l'on écrive, sachez que le seul candidat des Comités Républicain-socialiste et Socialiste indépendant est le citoyen

Emile GALICI

Docteur en Droit
Lauréat de la Faculté de Paris.

RÉPONSE

Le citoyen Galici a adressé au Travailleur des Alpes *la lettre suivante :*

Sisteron, le 15 Novembre 1926.

M. le gérant du « Travailleur des Alpes »
Digne.

En vertu de la loi sur la presse je vous prie et au besoin vous requiers de vouloir bien insérer la présente lettre à la même place et en mêmes caractères que l'article me concernant paru dans votre numéro du 13 courant.

Vous dites que j'ai été battu aux dernières élections cantonales : c'est exact. Vous n'omettez qu'une seule chose : c'est d'indiquer que j'ai été battu de justesse (75 voix seulement) et à la suite de manœuvres qui ont été appréciées par le Conseil d'Etat dans les termes suivents :

« .... que dans ces circonstances la pu-
« blication de l'article et de l'affiche annon-
« çant le désistement du sieur Galici, a
« constitué une manœuvre de nature à in-
« duire les électeurs en erreur et à vicier les
« résultats de l'élection.

Décide

« L'élection du sieur Jourdan en qualité
« de Conseiller Général du Canton de Sis-
« teron est annulée »

(Conseil d'Etat
Section spéciale du Contentieux)
Lu en séance publique le 31 juillet 1926.
(Numéro 89909.)

J'ai dés lors le droit de considérer mon échec relatif comme inexistant puisqu'il a été obtenu par des « manœuvres » que la plus Haute Juridiction Administrative du Pays a flétri dans des termes sévères.

Et soyez convaincu que Dimanche 21 courant le Suffrage Universel brimé aux dernières élections saura faire respecter sa volonté souveraine et me choisira comme Conseiller Général du Canton de Sisteron à une écrasante majorité.

Veuillez agréer, etc..

E. GALICI.

Attention ! Nous avons adressé à Tous les Electeurs du Canton notre profession de foi sous enveloppe avec deux bulletins de vote, ainsi que le numéro du « Sisteron-Journal » de cette semaine.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu ces documents sont priés de vouloir bien nous en aviser.

Electeur, avant de suivre un homme qui veut te désigner un candidat, demande toi si cet homme est bien qualifié pour faire cette désignation

Si ce conseilleur n'a jamais rien fait de ses dix doigts ni de son cerveau, s'il n'a jamais su gérer ses propres affaires, n'hésite pas à lui crier :

Arrière, je ne te reconnais pas le droit de t'ériger en conseilleur ! Je ne puis te suivre car tu ne pourrais que m'induire en erreur ! Ma conscience me crie que tu risquerais fort de me faire faire un mauvais choix

Chronique Locale

SISTERON

Conseil Municipal

En sa séance du Mercredi 10 Novembre à laquelle assistaient 18 Conseillers, présidée par M. Emile Paret, Maire, le Conseil a fixé au Dimanche 12 Décembre prochain l'adjudication de la perception des droits de place et de parcage réunis sur la mise à prix de 3 000 francs et l'adjudication du balayage de la ville sur la mise à prix de 12.000 francs. L'adjudication des droits de pesage et mesurage a été réservée jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle bascule, dont les tra-

© VILLE DE SISTERON

ux de construction seront entrepris pro-
ainement.

Certaines modification ont été introduites
ns les cahiers des charges des droits de
ce et de parcage. Les prix du parcage
jours de foire et marché sont fixées à
r 15 par tête pour les agneaux, moutons,
vres, 1 fr. par tête pour les chevaux,
ufs, vaches, etc... 0 fr. 75 pour les co-
ons adultes, 0 fr. 30 pour les porcelets au
ssus de 30 kilogrammes. Un droit de sta-
nnement de 0 fr. 05 par tête et par jour
a perçu sur les troupeaux transhumants.

M. le Maire a fait part au Conseil des do-
nces des boulangers de la ville au sujet
prix de la farine qui est maintenu par
minotiers à des prix trop élevés, par rap-
rt aux autres villes de la région et au prix
revient des blés exotiques. Le Conseil a
cidé d'adresser un vœu de protestation à
nsieur le Préfet des Basses-Alpes, le priant
vouloir bien fixer pour l'ensemble du dé-
rtement ainsi que cela existe dans tous les
partements limitrophes, un prix uniforme
ur la farine.

Il a été donné connaissance au Conseil des
ponses de MM. Honnorat et Perchot, séna-
rs, Gardiol et Baron députés, au sujet
vœu émis par le Conseil en sa séance du
Octobre relatif au rattachement à Digne
s services administratifs de l'arrondisse-
ent et à la désignation des avoués de Digne
ur introduire devant le Tribunal départe-
ental les instances des Justiciables de l'ar-
ndissement de Sisteron Nos représentants
Parlement ont fait auprès des Ministres
mpétents les démarches nécessaires, et
ce à leurs efforts il est à espérer qu'une
lution satisfaisante sera donnée prochaine-
ent aux justes doléances du Conseil Muni-
pal.

La nomination de 3 syndics chargés de
présenter les intérêts de la ville à la Com-
ission Syndicale a été ajournée à une pro-
aine séance. Il sera fait à ce sujet appel au
ncours de diverses personnes compétentes.

Deux nouvelles lampes électriques seront
tallées ancienne route de Noyers de façon
assurer l'éclairge jusqu'à la chapelle du
gnavoux.

En fin de séance, le Conseil, réuni en comi
secret, a admis deux demandes d'assistance
x femmes en couches et une demande de
nsfert au bénéfice de la loi sur les familles
nombreuses.

Electricité

Depuis une bonne semaine l'électricité se
rre à des cascades désordonnées qui indi-
ent un dérangement cérébral.

Tous les jours de 5 à 7 heures du soir, elle
éteint, se rallume pour s'éteindre encore et
nsi de suite outre le gros inconvénient que
résentent ces interrûptions qui peuvent brû-
r les lampes, elles interrompent le cours
travail dans les ateliers. Nous espérons
e ces cascades qui sont peut-être l'œuvre
un farceur cesseront bientôt et que la Cie
illera sur le réseau d'une manière plus
ficace.

Casino-Théâtre

Ce soir aura lieu sur la scène du Casino une
représentation qui sera donnée par la troupe
TRIT, avec la désopilante opérette moderne
« On n'peut pas lui résister »
vec le concours de plusieurs artistes des
andes villes.

Il y aura surement foule.

Société de Chasse.

La Société de chasse de Sisteron demande
n garde. S'adresser au Président ou au
résorier.

A VENDRE

Portail en fer forgé neuf, mesurant 2 m. 65
de largeur sur 2 m 70 de hauteur.
S'adresser à M. SAIGNAIL, chiffons, ave-
nue de la gare, Sisteron.

A VENDRE

Une porte en très bon état
mesurant 2 m. 40 sur 2 m. 60, en 2 battants
S'adresser **CAVE NATIONALE**,
36, rue Saunerie, Sisteron.

CAVE NATIONALE

36, Rue Saunerie - SISTERON

VINS de table rouge et blanc de premier
choix.
L'QUEURS de marques, APERITIFS,
BIERE et LIMONADE.

Chronique Sportive

FOOT BAL

Dans ses déplacements, la deuxième équipe du Sisteron-Vélo poursuit son heureux chemin. Dimanche passé à Manosque, la « Provençale » est tombée devant les attaques redoutables des jeunes « bleu et or » par 2 buts à 1.

Le garde but et Vernet indisposés manquaient à l'équipe. Puisque l'un des arrières a fait goal, sa place a été prise par Gastinel un très fort joueur A l'exception de l'arrière de St-Auban que nous avons vu dans le tournoi de sixte au mois de mai, nous n'avons pas vu son égal comme arrière dans les Basses Alpes. Gachet, l'autre arrière jouait à la hauteur de sa forme et tous deux avec le goal formaient une excellente défense.

Monteller, un ancien joueur de la première a remplacé Vernet. Il s'est donné tout entièrement au jeu pendant toute la partie et c'était à lui l'honneur de marquer les deux buts.

La première mi-temps à été tout entièrement en faveur de Sisteron, Monteller marque dans trois minutes. C'était la fatigue qui se faisait ressentir depuis la dure partie contre la première qui a empêché que les Sisteronnais marquassent à plusieurs reprises. D'ailleurs il faisait chaud.

Dans la seconde mi-temps le jeu etait plus égal. Les attaques des Manosquins étaient même menaçantes, mais Gastinel et Gachet ne manquaient jamais. Monteller marqua suivant une passe par Fabre. Puis une échapée par l'ailier gauche de Manosque a trompé le garde but Sisteronnais Les « bleu et or » ont renouvellé leurs attaques jouant bien ensemble comme dans la première mi-temps. Mais jusqu'à la fin le score est resté Sisteron 2 points, Manosque 1 point.

Le manager, Eldon CARTER.

Faire ses affaires dans une Banque Régionale, c'est concourir au développement de la Region.

HUILES - SAVONS - CAFES

Imbert Gabriel

Rue Saunerie SISTERON - Rue Saunerie

R. C. No 716. Téléphone 60.

M. IMBERT Gabriel à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son magasin d'épicerie, primeurs, situé anciennement rue Mercerie dans la rue Saunerie, à côté de M. Martin, chaussures.

Le public trouvera chez lui tout un assortiment de graines de semence de toutes variétés, des liqueurs et de la vaisselle.

La maison se recommande surtout par ses spécialités d'huiles de friture de table, d'olives et de cafés. *Les déguster c'est les adopter.*

Envoi d'échantillons sur demande.

La viande congelée vaut la viande fraiche

Extrait du Rapport de M. le Professeur H. Martel, Directeur du Service Vétérinaire à la Préfecture de Police de Paris, Membre de l'Académie des Sciences).

« De tous les aliments, la viande fraiche est certainement le plus coûteux. Il ne faut donc pas s'étonner si les bourses modestes recherchent un aliment de remplacement de prix moindre, capable de fournir à l'organisme un nombre égal d'éléments constituants. A cet égard, la viande congelée constitue l'Aliment de remplacement idéal. »

La Viande Congelée *est en vente à la* Boucherie RICHAUD, *rue Saunerie, Sisteron.*

A REMETTRE DE SUITE

Epicerie bien achalandée

comprenant dépôt de lait
située au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

Ford

THE UNIVERSAL CAR

Cinq voitures occasion
à enlever de suite — Prix très bas

GARAGE BUES

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 3 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours { Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron.

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts

AUTOMOBILES

CITROËN

Quelques Prix :

Type B - 12	
Camionnette Normande	19.000 francs.
Torpédo 5 places	20.500 —
Conduite Intérieure	24.000 —
Type B - 14	
Torpédo série	23.500 —
Torpédo Grand Luxe	25.000 —
Conduite Intérieure	30.000 —
Camion 1 tonne B - 15	
Chassis	20.000 —
Plateau, avant Torpédo	21 500 —
Plateau, avant Conduite intérieure	22 000 —

NOTA. — Tous les modèles CITROEN, sans exception, sont imposables 9 c.v. Ils ont les freins sur les 4 roues.

La B - 14, la merveille du SALON de PARIS est exposée chez l'Agent.

PROCHAINEMENT, vous y verrez la B 15 le fameux CAMION 9 CHEVAUX.

Garage BUÈS Frères

RAVIVEZ vous mêmes vos tissus avec le LURO
toutes nuances pour toutes teintes
EN VENTE CHEZ LES DROGUISTES

HERNIE

Le célèbre APPAREIL PNEUMATIQUE SANS RESSORT, dont la création a révolutionné l'Art herniaire, n'est appliqué que par les Spécialistes éminents des **Etablissements A. CLAVERIE** de Paris, la plus importante maison du monde entier.

Dans l'intérêt de votre santé et de votre bourse, défiez vous des imitations.

Le seul Spécialiste des Etablissements **CLAVERIE** qui reste continuellement dans votre région, vous donnera gratuitement ses conseils dans les villes suivantes de 9h. à 4 h., à

VEYNES, Mardi 23 Novembre **Hôtel Dousselin.** (de 11 h. à 4 heures.)
GAP, Jeudi 25 **Hôtel des Négociants**
DIGNE Samedi 27, **Hôtel Rémusat.**
LARAGNE, Dimanche 28, Hotel Modernes
SISTERON, Lundi 29, Hotel des Acacias.
FORCALQUIER, Mardi 30 Hotel Lardeyret

CEINTURES PERFECTIONNEES

contre les **Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc.,** les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables* à porter.

MODÈLES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS des Etablissements

A. CLAVERIE
234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

T S F **T S F**

Condensateurs — Transfos — Casques
Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.
—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite - SISTERON — Basses-Alpes

T S F **T S F**

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

Location d'Autos

—(Voiture spéciale pour le transport des malades)—

Jean RULLAN

Rue Mercerie - SISTERON - Basses-Alpes

TELEPHONE 17.

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de

Chaussures

de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL

pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

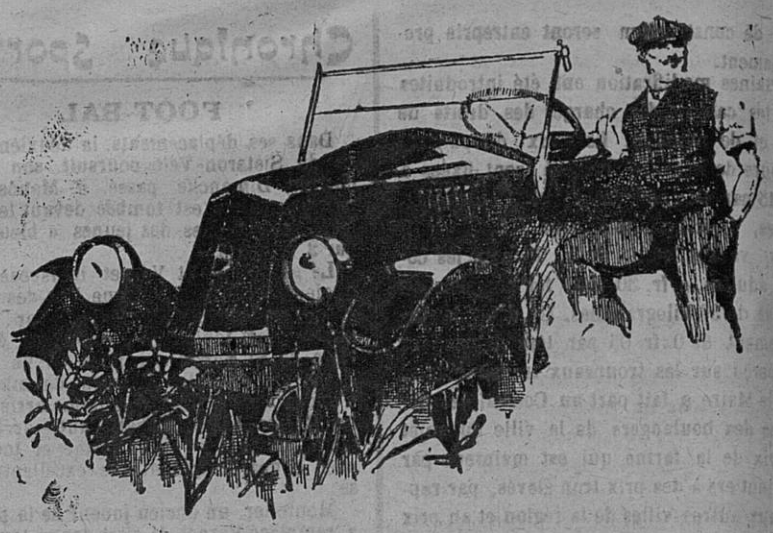

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* SISTERON (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON